

# Eaux usées

Bons gestes  
et bons usages





Du bon usage de notre réseau d'assainissement dépendront la qualité de l'épuration et son coût :



**usage responsable**

**=**



**milieu naturel préservé**

**+**



**facture d'eau maîtrisée**



Bien choisir le lieu de recyclage en fonction de la nature de chaque déchet :

**La poubelle, la déchetterie  
et autres filières de recyclage.**



# Traiter l'eau : pourquoi ? comment ?

## Sans eau, pas de vie

L'eau est indispensable à notre survie et à notre quotidien : se brosser les dents, se laver, tirer la chasse d'eau, faire la cuisine, etc.

## Protégeons-la !

Une fois salie et polluée par nos usages, **l'eau usée est rejetée dans le réseau d'assainissement qui l'achemine vers la station d'épuration.**

Elle est alors débarrassée des polluants divers avant d'être déversée dans le milieu naturel (cours d'eaux, rivières, océan...).

Afin de limiter l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques, chacun peut réduire ses rejets polluants (huiles, produits chimiques, cotons-tiges...). En effet, même si l'étape de traitement des eaux usées existe, il est important de réduire au maximum les rejets polluants et préserver le réseau d'assainissement.

**En Gironde, 258 stations d'épuration hors Métropole sont réparties sur le territoire et gérées par 117 collectivités. Appelé trop souvent à tort « Tout à l'égout », le réseau d'assainissement ne peut pas « Tout » recevoir. N'y jetons pas tout !**

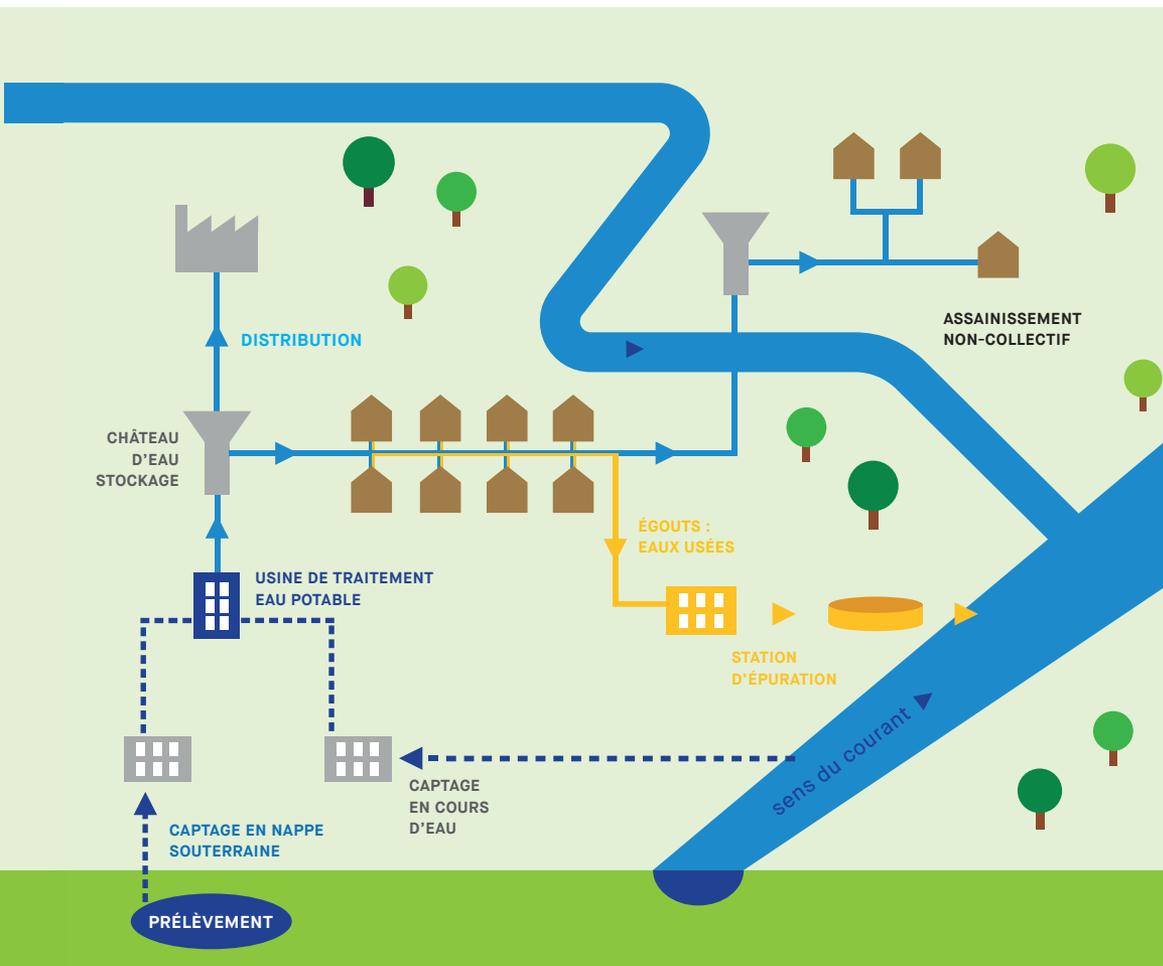
# Le Département de la Gironde acteur de l'eau !

Acteur de l'eau depuis plus de 60 ans, le Département de la Gironde agit au plus proche de votre collectivité pour toujours améliorer la qualité de la ressource et des milieux naturels. Ce soutien a pris la forme à la fois d'un accompagnement financier pour les investissements structurants des services publics d'eau potable et d'assainissement, mais également de la mise à disposition de moyens humains pour le conseil technique, le suivi des ouvrages et le contrôle de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Grâce aux missions de suivi et d'assistance technique menées sur les stations d'épurations, le Département prend en compte la qualité du patrimoine assainissement et le suivi du fonctionnement des unités de traitement et des réseaux de collecte.

**Le Département de la Gironde œuvre pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels et participe ainsi à la maîtrise des coûts financiers supportés par les usagers.**

# Cycle technique de l'eau



- - - - EAU BRUTE
- EAUX USÉES
- EAU POTABLE

Un grand nombre de communes se sont équipées d'une station d'épuration. Situées à l'extrémité d'un réseau de collecte, ces stations utilisent des procédés artificiels qui imitent le processus naturel d'auto-épuration de la rivière. À la fin du traitement, l'eau épurée est rejetée dans le milieu naturel, la rivière le plus souvent.

# Les étapes du traitement

## 1<sup>er</sup> étape

Le **prétraitement** permet grâce à une grille ① de séparer les éléments les plus grossiers (le plus souvent peu biodégradables), il peut être suivi d'une étape de séparation des graisses et des sables ② qui seront traités à part.



①

Grille de prétraitement



②

Séparation des graisses et des sables

## 2<sup>e</sup> étape

Le **traitement biologique**. Grâce à de nombreuses espèces de micro-organismes les eaux usées vont être « biodégradées ». Le dispositif pourra s'effectuer par filtration ③, lagunage ④ ou bassin aéré ⑤.



③

Filtration par filtres plantés de roseaux



④

Lagunage

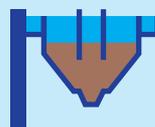


⑤

Bassin aéré

## 3<sup>e</sup> étape

Le traitement biologique produit des boues qu'il convient de séparer de l'eau : c'est la **clarification** ⑥. Les boues produites seront valorisées le plus souvent par compostage.



⑥

Clarification

# Les bons gestes pour moins polluer

Le réseau d'assainissement de ma commune n'est pas une poubelle, il sert à évacuer nos eaux usées vers la station d'épuration. N'y jetons pas tout !

Déchets	Où les déposer
 <b>Produits chimiques et toxiques</b> Vernis, peinture, essence, solvants, diluants, acides de batteries, produits de jardins, etc.	<b>Déchetteries</b> Des bacs sont prévus à cet effet. 
 <b>Huiles et graisses</b>	<b>Déchetteries</b> Des containers spécifiques existent. <b>Attention :</b> avant de les déposer pour le recyclage, versez les huiles de friture et les huiles de vidange dans des contenants en plastique.
 <b>Médicaments</b>	<b>Pharmacies</b> <b>Attention :</b> pensez à ôter les médicaments de leurs boîtes d'emballage pour les recycler dans les containers adaptés. 
 <b>Objets solides</b> Mégots, couches-culottes, protections hygiéniques, lingettes même celles dites « jetables dans les toilettes », cotons-tiges, lames de rasoir, collants, litières pour chats, etc.	<b>Poubelles</b> 

## Quelques règles :

Art 1331-1 et 1331-2 du code de la santé publique: Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation, les habitants ou risquant de dégrader le système d'épuration.

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage.

## Conséquences sur l'épuration

Jetés dans les toilettes ou dans l'évier, ils nuisent gravement au fonctionnement biologique de la station d'épuration et constituent ainsi une source de pollution importante.

Elles bouchent les conduites, provoquent de mauvaises odeurs et gênent le fonctionnement de la station d'épuration.

La station d'épuration n'est pas capable de les traiter et les molécules qui rejoignent le milieu naturel peuvent être source de modifications graves de la physiologie des organismes aquatiques.

Ils gênent l'écoulement des eaux, bouchent les canalisations et génèrent des dysfonctionnements de la station d'épuration et augmentent donc le coût de l'assainissement et de l'épuration.

### Consomm'acteurs responsables

Avant d'acheter ces produits consultez l'étiquette pour savoir s'ils sont facilement recyclables ou éliminables.



## Zoom sur... la lingette !

**Plébiscité pour son côté pratique, elle reste un produit à usage unique et représente une quantité importante de déchets.**

Même dites « bio-dégradables », ces lingettes à usage unique peuvent boucher vos toilettes et canalisations. Plus grave encore, agglomérées entre elles, elles obstruent le réseau de collecte qui amène vos eaux usées à la station d'épuration. Cela entraîne parfois des déversements directs d'eaux brutes dans la rivière et des surcoûts de fonctionnement importants, avec un impact, à terme, sur le prix de l'eau.

**La lingette doit être jetée à la poubelle !**

# Toutes les infos en un clic : [gironde.fr/eau](http://gironde.fr/eau)

## Pour nous écrire

Monsieur Le Président  
du Département de la Gironde  
Département de la Gironde  
1, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 71223  
33074 BORDEAUX CEDEX

## Pour nous appeler

05 56 99 33 33

 [gironde.fr/contact](http://gironde.fr/contact)

## Inscrivez-vous aux newsletters

pour rester informé  
[gironde.fr/newsletters](http://gironde.fr/newsletters)

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux



## Département de la Gironde

Service des Équipements Publics de l'Eau  
Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires

### Votre collectivité

Régie Municipale  
de l'Eau & de l'Assainissement  
Marie de Soulac-sur-Mer  
1 rue Victor Hugo  
33780 SOULAC-sur-MER